CHEQUE SPORT **MODE D'EMPLOI**	

• Tu es né(e) en 1992, 1993 et 1994 : Bienvenue au club !

1) Connecte toi sur www.bretagne.fr et accède à la page d'accueil consacrée au Chèque Sport

2) Complète le formulaire d'inscription, vérifie puis enregistre les informations saisies

3) Tu peux désormais imprimer ton Chèque Sport et le présenter à ton club sportif qui te fera automatiquement bénéficier d'une réduction de 15 € sur le prix de ton adhésion annuelle (hors association sportive interne à ton établissement scolaire)

Important :

- Après ton inscription, un mail de confirmation te sera automatiquement envoyé. Celui-ci te permettra (en cas de besoin) de visualiser et imprimer à nouveau ton Chèque Sport.

- Attention, l'utilisation de ton Chèque Sport n'est valable qu'une seule fois : tu ne peux le présenter qu'à une seule association sportive

- Ton inscription est possible du 02 juin 2009 au 15 février 2010. Tu dois ensuite présenter le Chèque Sport à ton club au plus tard le 20 février 2010 pour pouvoir bénéficier de ta réduction

Un doute ? Une interrogation ?

Consulte la Foire aux questions, tu y trouveras très certainement la réponse dont tu as besoin

Région Bretagne, service Jeunesse et Sport : sport@region-bretagne.fr